

CHAMP PROFESSIONNEL DE L'AGRICULTURE : AGRICULTEUR/TRICE CFC, ORIENTATION PRODUCTION PORCINE

PROGRAMME DE FORMATION COURS INTERENTREPRISES 9

SOIN DES ONGLONS

Introduction

Ce document sert de base aux organisateurs/trices et aux instructeurs/trices des cours interentreprises (CI) pour l'organisation et la planification détaillée des programmes journaliers CI. Il se base sur l'ordonnance sur la formation et le plan de formation.

Les objectifs évaluateurs des CI correspondent au plan de formation. Ils contribuent, sur le lieu de formation CI, à l'acquisition des compétences opérationnelles correspondantes.

Le programme général attribue des contenus et une durée aux objectifs évaluateurs. Il contient en outre des exemples de méthodes et des références à des documents.

Les descriptions complètes des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs pour tous les lieux de formation se trouvent en annexe à titre d'information. Les points forts du CI y sont mis en évidence.

Le but des CI est de permettre aux personnes en formation de travailler, d'essayer et de s'exercer à la pratique.

Pour la mise en œuvre méthodologique et didactique, nous recommandons donc de tenir compte des points suivants lors de l'organisation des CI :

1. Introduire et activer des connaissances préalables acquises à l'école professionnelle et en entreprise, donner la possibilité aux personnes en formation d'apporter leurs propres expériences
2. Faire en sorte que les interventions visant à transmettre de nouvelles connaissances techniques soient brèves et axées sur l'application
3. Prévoir la possibilité de faire des exercices et d'appliquer le savoir de manière autonome
4. Prévoir des pauses d'apprentissage, une réflexion, un feedback et une évaluation formative des compétences



Conditions cadres du CI 9 Soins des ongles

Durée du cours	1/2 journée de 4 heures	
Période du cours	3e année d'apprentissage, 5e semestre	
Objectif	Dans ce CI, les apprentis consolident et approfondissent leurs compétences dans le domaine suivant : Soigner les onglons des porcs sur l'exploitation	
Aperçu des compétences opérationnelles visées :		
K2 Entrer les porcs dans la porcherie, les détenir et en prendre soin		
Aperçu des objectifs évaluateurs :		
k2.5 b Ils effectuent des traitements simples le soin des onglons sur l'animal (p. ex. limer et soigner les onglons) . (K3)		
Connaissances préalables entreprise :	Connaissances préalables école professionnelle :	Connaissances préalables CI :
-	Structure des onglons, alimentation (k2.5)	CI 6



Contenu et durée du cours

N° d'objectif évaluateur	Contenu	Recommandations pour la mise en œuvre méthodologique et didactique	Documents	Temps de référence
k2.5 b	Introduction	Introduction au cours - Objectifs et contenu - Structure et organisation - Conseils sur la sécurité au travail - Mobiliser les connaissances préalables de l'exploitation, de l'école et du CI 1	Documents CI 1	15'
	Apports théoriques sur le soin des onglons	Introduction au soin des onglons : Sécurité au travail : EPI, poste de travail, outils Structure des onglons/évaluation des onglons : prévention (alimentation, système de stabulation, type de sol), détection des dommages, besoins et mesures de traitement, mesures alternatives Immobilisation : immobilisation des porcs en toute tranquillité et sécurité Onglons : fonction, accès Outils de travail : couteau à onglon, pince à onglon, limes Hygiène : hygiène personnelle, désinfection des animaux et des outils		30'
	Application pratique du soin des onglons	Mise en œuvre pratique : Prévention des accidents : appliquer les mesures de sécurité au travail (p. ex. mettre les EPI) Découverte de l'exploitation : vérifier les conditions de l'exploitation (nature du sol, installations d'élevage, ...) Découverte des animaux : inspecter les animaux, évaluer l'état des onglons (degré de gravité des affections)		180'



	• Détermination des mesures de soins : définir les mesures de soin des onglons nécessaires • Parvenir à l'état souhaité : effectuer le soin pratique des onglons (l'instructeur montre, les apprenants répètent) • Contrôle de qualité : vérifier la qualité et l'efficacité des travaux effectués (p. ex. comment l'animal se déplace après le soin des onglons)					
Évaluation du CI	Conclusion : • Retenir les principaux enseignements • Répondre aux questions Évaluation : • Documenter les travaux dans l'évaluation formative des compétences	<table><tr><td></td></tr><tr><td></td></tr><tr><td></td></tr></table>				15'

Annexe : extrait du plan de formation

DCO k Production porcine			
Compétence opérationnelle k2 : Entrer les porcs dans la porcherie, les détenir et en prendre soin <i>Les agriculteurs orientation production porcine mettent les porcs en stabulation et s'occupent d'eux en tenant compte des besoins de leur espèce et de leur nature. Dans toutes les étapes de travail, ils agissent dans le sens du bien-être animal. Pour cela, ils utilisent leur sens de l'observation. Ils réagissent rapidement et de manière conséquente en cas de besoin.</i> Les agriculteurs orientation production porcine nettoient les chambres et préparent les boxes pour les porcs. Ils répartissent les porcs dans les boxes. Ils les transfèrent en fonction des besoins et de leur état. Ils enregistrent les données des animaux sous forme numérique ou analogique. Les soins comprennent des mesures telles que la castration, le marquage, le rognage des dents, les soins des onglons ou du nombril. Ils contrôlent régulièrement le bien-être des animaux, par exemple sur la base du climat de l'étable, de la propreté ou de l'état nutritionnel.			
	Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
k2.5	Ils s'occupent des porcs selon leurs besoins (p. ex. castration, marquage, soins des onglons). (C3)	Ils expliquent le moment, l'anesthésie et les prescriptions légales pour la castration des porcelets. (C2) Ils expliquent le sens et le but ainsi que les prescriptions légales du marquage. (C2) Ils expliquent les mesures de prévention des maladies des onglons. (C2)	Ils suivent le cours de castration. (C3) Ils effectuent des traitements simples sur l'animal (p. ex. rognage des dents, soins des onglons). (C3)

Valable à partir de l'année scolaire 2026/2027
État au 30 avril 2025